



**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 22 novembre 2022**

Délibération 2022 - 78

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Ne prend pas part : 0

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
M. Rafaël MAYCHMAZ
Mme Irène DOUSAS

Autres

M. Claude BOGACZ
M. Xavier CROSNIER LECONTE
M. Vincent NOEL
Mme Catherine PERRAUDEAU
M. Alain RAVAILLER
M. Henri ROISIN
Mme Gisèle THOMAS
M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi seize novembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

78/ SECOURS FINANCIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par Sarah domiciliée à - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE 1 : ACCORDE un secours de 500,00 € à M: Sarah domiciliée à - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire,

ARTICLE 2 : DIT que cette somme sera à imputer sur la nature 656.1 (secours par délibération) et directement versée à :

3 R AUTO ECOLE
4 rue Armand Carrel
75019 PARIS

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 22 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS,

Le Vice-président,

Jean-Christophe PIERSON



Télétransmission en Préfecture le : 25/11/2022

Numéro A.R. - Préfecture : 22 - 02416

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 25/11/2022

Acte exécutoire en date du : 25/11/2022